

<p>Le CAP « Valorisation des matières et propreté des espaces urbains », créé par arrêté du 13 décembre 2024</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051106091</p>	Mise en œuvre RS 2025	Première session en 2027	Remplace le CAP PEUCR, créé par l'arrêté du 10 mars 2015. (Dernière session en 2026)
<p>Le Bac pro « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » créé par l'arrêté du 13 décembre 2024</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051106091</p>	Mise en œuvre RS 2025	Première session en 2028	Remplace le Bac pro GPPE, créé par l'arrêté du 17 juillet 2012. (Dernière session en 2027)
<p>Le CAP « Propreté et prévention des biocontaminations » créé par l'arrêté du 13 décembre 2024</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051106016</p>	Mise en œuvre RS 2025	Première session en 2027	Remplace le CAP APH, créé par l'arrêté du 23 décembre 2013 (Dernière session en 2026)
<p>Le Bac pro « Hygiène, propreté, stérilisation », créé par l'arrêté du 13 décembre 2024</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000050870574/</p>	Mise en œuvre RS 2025	Première session en 2028	Remplace le Bac pro HPS, créé par l'arrêté du 17 juillet 2012 (Dernière session en 2027)
<p>Le BTS « Métiers des services à l'environnement », créé par l'arrêté du 27 novembre 2024</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050785076</p>	Mise en œuvre RS 2025	Première session en 2027	Remplace le BTS MSE, créé par l'arrêté du 08 avril 2013 (Dernière session en 2026)